DEPARTEMENT DE L'AVEYRON COMMUNE DE MALEVILLE

Le Bourg - 12350 MALEVILLE

ARRETE PORTANT ABROGATION DE LA LIMITATION DE TONNAGE Voie Communale de Sabadel

Le Maire de la commune de Maleville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes d'application, notamment les articles L. 2212-1 I, L. 2212-2, L. 2213-1 et L 2213-3 ;

VU le Code de la Route et ses textes d'application, notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-27 ;

VU le Code Pénal et ses textes d'application, notamment l'article 131-13 ;

VU l'arrêté municipal n° 2021 AR 01 en date du 12/03/2021, instaurant une limitation de tonnage aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes sur la voie communale n° 35 de Sabadel ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure d'ordre et de police, à l'effet d'assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

CONSIDERANT que les travaux nécessaires au renforcement et à la stabilisation de la chaussée sur la voie communale n° 35 de Sabadel ont été effectués ;

ARRÊTE

<u>Article 1°:</u> L'arrêté 2021 AR 01 en date du 12/03/2021, instaurant une limitation de tonnage aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes sur la voie communale n° 35 de Sabadel est abrogé à compter de ce jour.

Article 2°: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Villefranche de Rouergue,

Fait à Maileville, Le 06/02/2023 Le Maire, Fabienne SALESSES.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative. Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou

-un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 62 73 57 57; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr. »